

lettre-morte, et partout l'on tolère qu'on les transgresse impunément.

Or, l'homme, qui par son état, sera le plus à même de mettre le doigt sur le mal et d'en indiquer le remède, c'est le médecin.— Que le médecin entre à l'école, et loin d'être un intrus ou un visiteur importun comme un trop grand nombre le redoutent, il sera un aide et un collaborateur à ceux qui ont la charge d'instruire nos enfants. Il pourra signaler le danger de contagion là où il existe et mettre les autres enfants à l'abri. Il pourra indiquer à l'autorité telle ou telle école où l'encombrement existe, où les plus élémentaires règles de l'hygiène sont ignorées, et surveiller ce qui doit être fait. La visite de l'école par l'homme de science, au lieu d'être redoutée doit être désirée, et la Société Médicale de Québec considère cette inspection qu'elle demande, non seulement nécessaire, mais urgente.

Nous comprenons parfaitement que chaque municipalité de la province pourrait passer un règlement pour établir l'inspection que nous demandons, mais nous croyons qu'une loi générale, adoptée par la Législature, atteindrait plus facilement, et surtout plus rapidement, ce but.

Notre Société Médicale, il ne devrait pas être nécessaire de le dire, n'a aucunement l'intention, quand elle demande que le médecin entre à l'école revêtu d'une autorité que lui donnera son titre d'inspecteur, de venir en conflit avec ceux qui jusqu'ici ont eu le contrôle de l'enseignement. Tout ce qu'elle veut et sollicite, c'est que la vie et la santé de l'enfant soient davantage protégés, et c'est pour cela qu'elle suggère un moyen qu'elle considère efficace et qui a fait ses preuves dans les autres pays.

En conséquence, elle demande avec instances, au gouvernement de la Province de Québec, de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires, pour la création d'un service régulier d'inspection médicale dans les écoles de cette province, et elle demeure